



AVIS PUBLIC DONNÉ AUX INTÉRESSÉS À L'ÉGARD DE DÉROGATIONS MINEURES

PRENEZ AVIS que le Conseil municipal de Ville de Sutton tiendra, dans la salle des délibérations du conseil municipal, située au 11, rue Principale Sud, à Sutton, le **2 décembre 2019**, à 19h30, une séance au cours de laquelle il statuera sur les demandes de dérogation mineure suivantes:

1.	Numéro de cadastre :	5 326 571 du cadastre du Québec
2019-90065	Numéro d'immeuble :	35, rue Principale nord
	Nature et effet de la demande :	La demande vise à autoriser que la hauteur d'une enseigne détachée communautaire soit de 4 mètres alors que la hauteur maximale est de 3 mètres, tel que mentionnée à l'article 1.12, premier paragraphe, chapitre 10, du <i>Règlement de zonage 115-2</i> .
2.	Numéro de cadastre :	5 095 683 du cadastre du Québec
2019-90080	Numéro d'immeuble :	861, chemin Jordan
	Nature et effet de la demande :	La demande vise à autoriser qu'une habitation unifamiliale isolée soit implantée à 140 mètres de la ligne avant alors que la distance maximale est de 100 mètres, le tout contrairement à la grille des spécifications A-06 du <i>Règlement de zonage numéro 115-2</i> .
3.	Numéro de cadastre :	4 847 935 du cadastre du Québec
2019-90081	Numéro d'immeuble :	132, chemin des Perdrix
	Nature et effet de la demande :	La demande vise à autoriser qu'une habitation unifamiliale isolée soit implantée à 9,63 mètres de la ligne arrière alors que la distance minimale est de 10 mètres, le tout contrairement à la grille des spécifications H-35 du <i>Règlement de zonage numéro 115-2</i> .

Tout intéressé peut se faire entendre par le conseil relativement à ces demandes.

DONNÉ à Sutton, Québec, ce **13^e** jour du mois de **novembre** de l'an **2019**.

Jonathan Fortin, L.L.B.
Greffier